

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Code RNCP : 29972

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Tours, Université de Bordeaux, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Caen Normandie, Université de Cergy-Pontoise, Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, Université du Havre, Université Claude Bernard - Lyon 1, Université Paris-Sud - Paris 11, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Université de Toulon, Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université Clermont Auvergne, Université d'Orléans, Aix-Marseille Université, Université de Lorraine, Université de Lille, Université Haute Alsace - Mulhouse, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université de Strasbourg, Université polytechnique - Haut-de-France - Valenciennes	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission, 255 Electricite, électronique, 201n Conception en automatismes et robotique industriels, en informatique industrielle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Conception, mise en œuvre et exploitation de systèmes automatisés, incluant la modélisation des composants et systèmes ainsi que le choix des technologies
 - Installation, paramétrage et dépannage de réseaux informatiques industriels
 - Paramétrage et mise en service d'automates industriels, de régulateurs, de commandes, d'actionneurs, etc
 - Développement de bancs de test pertinents
 - Mise en place et développement de la supervision industrielle
-
- Concevoir et implémenter un asservissement
 - Coder une loi de commande sur un microcontrôleur
 - Implémenter un réseau d'automate et un système de supervision
-
- Construire et effectuer des protocoles de tests pour concevoir et valider des prototypes de cartes ou des

systèmes électriques

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- C26 : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
- Projeteur - Dessinateur en Bureau d'Etudes (Electricité 473a)
- Projeteur en Automatismes : études et conception (matériel et logiciel)
- Chargé d'Affaires : validations, mise en service, assistance technique, formation, conseil, réalisation forfaitaire de projets
- Technicien Responsable Maintenance de Systèmes Automatisés
- Responsable Technique d'Unité de Production
- Technicien d'Etudes en Automatisation

- Technicien Responsable Instrumentation
- Technicien de Fabrication et Contrôle-Qualité (473c)
- Responsable Technique Export (Affaires en Machines et Lignes Automatisées ...)

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel
H1504 : Intervention technique en contrôle essai qualité en électricité et électronique
I1304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation
H1209 : Intervention technique en études et développement électronique
I1302 : Installation et maintenance d'automatismes

Réglementation d'activités :

En application du II de l'article 21 de l'arrêté du 15 février 2012, modifié pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, certains établissements permettent la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR, catégorie CEO)).

Se référer aux sites web des établissements pour identifier ceux concernés.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29972 - Usages numériques	· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29972 - Exploitation de données à des fins d'analyse	· Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. · Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29972 - Expression et communication écrites et orales	· Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. · Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 29972 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	· Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 29972 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	· Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 29972 - Développement et mise en œuvre d'outils de conception et d'analyse	• Concevoir et implémenter un asservissement • Coder une loi de commande sur un microcontrôleur • Implémenter un réseau d'automate et un système de supervision
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 29972 - Coordination et mise en œuvre de contrôles	• Construire et effectuer des protocoles de tests pour concevoir et valider des prototypes de cartes ou des systèmes électriques

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
qualité et conformité	

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78
---	---	--	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018

Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016

Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2018

Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017

Université de Caen Normandie, arrêté du : 07/02/2017

Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015

Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017

Université de Haute Alsace - Mulhouse, arrêté du : 22/06/2018

Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015

Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018

Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 19/07/2018

Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018

Université de Toulon, arrêté du : 06/06/2018

Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018

Université d'Orléans, arrêté du : 22/05/2018

Université du Havre, arrêté du : 08/06/2017

Université Jean Monnet - Saint Etienne, arrêté du : 28/06/2016

Université Paris-Est créteil Val-de-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015

Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté du : 12/07/2016

Université Paul Sabatier - Toulouse 3, arrêté du : 01/06/2016

Université Polytechnique - Hauts de France - Valenciennes, arrêté du : 03/07/2015

Université Savoie Mont Blanc -Chambéry, arrêté du : 24/06/2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

-Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université de Bordeaux](#)

[Université de Bretagne Occidentale - Brest](#)

[Université de Caen Normandie](#)

[Université de Cergy-Pontoise](#)

[Université Savoie Mont Blanc - Chambéry](#)

[Université du Havre](#)

[Université Claude Bernard - Lyon 1](#)

[Université Paris-Sud - Paris 11](#)

[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)

Université Jean Monnet - Saint Etienne

Université de Toulon

Université Paul Sabatier - Toulouse 3

Université de Clermont Auvergne

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis

Université d'Orléans

Aix-Marseille Université

Université de Lorraine

Université de Haute Alsace - Mulhouse

Université de Lille

Université de Picardie Jules Verne - Amiens

Université de Strasbourg

Université de Tours

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :

